



### PETIT MEMO BAC A ORDURES MENAGERES

Que devient le bac pucé à ordures ménagères ?

**Déménagement externe** : vers une commune hors de la communauté de communes

La puce du bac est désactivée par le service gestion des déchets de la CCAM  
Le bac reste dans le logement VIDE et PROPRE.

**Déménagement interne** : vers une commune de la communauté de communes

Le bac est amené par l'utilisateur à sa nouvelle résidence.

**Changement de la composition du foyer** : naissance, décès, enfant étudiant\*...

Le bac peut être échangé après présentation d'un justificatif et autorisation préalable du service de gestion des déchets.

**Garde alternée** : comptabilisation de l'enfant en cas de séparation des parents

L'enfant est comptabilisé au sein du foyer si la garde alternée est supérieure ou égale à 26 semaines par an

**Personne hospitalisée ou décédée** :

La puce du bac est désactivée par le service gestion des déchets de la CCAM.  
Le bac reste dans le logement VIDE et PROPRE.

**Personne avec un suivi médical** :

Sur présentation d'un certificat médical, la part fixe est de 24 levées par an. Pas de facturation de levées supplémentaires

**Toutes ces situations ci-dessus nécessitent le remplissage du formulaire de déclaration de changement de situation accompagné de justificatif**

*\*Seuls les étudiants louant un logement sur leur lieu d'étude pourront être déduits de la composition du foyer sur présentation de la copie d'un bail de location ou justificatif de domicile. Les étudiants internes ne bénéficient pas d'exonération.*

### PETIT RAPPEL

1 personne	Bac de 120 litres
2 / 3 personnes	Bac de 180 litres
4 ou + personnes	Bac de 240 litres
Résidence secondaire	Bac de de 120 litres ou 1 rouleau de 25 sacs rouges**/an
Professionnels, agriculteurs, administrations	choix du volume de bac ou présentation de justificatifs de leur filière d'élimination ou recyclage de leurs déchets

\*\*Sacs à retirer aux bureaux de la CCAM de Clermont en Argonne ou Varennes en Argonne ou à l'office du tourisme de Clermont en Argonne

**Présence du service environnement à Varennes en Argonne les jeudis et vendredis**

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARGONNE-MEUSE

Siège social  
Services administratifs  
Clermont-en-Argonne  
16, rue Thiers  
55120 Clermont-en-Argonne  
tel : 03 29 87 40 12

Services administratifs  
Varennes-en-Argonne  
78, rue Tabur  
55270 Varennes-en-Argonne

mél : [environnement@argonne-meuse](mailto:environnement@argonne-meuse)

Aubréville  
Avocourt  
Baulny  
Boureuilles  
Brabant-en-Argonne  
Brabant-sur-Meuse  
Charpenry  
Cheppy  
Brocourt-en-Argonne  
Cierges-sous-Montfaucon  
Le Claon  
Clermont-en-Argonne  
Consenvoye  
Cuisy  
Dombasle-en-Argonne  
Epinonville  
Esnès-en-Argonne  
Forges-sur-Meuse  
Froidos  
Futeau  
Gercourt-Drillancourt  
Gesnes-en-Argonne  
Les Islettes  
Jouy-en-Argonne  
Lachalade  
Malancourt  
Montblainville  
Montfaucon d'Argonne  
Le Neufour  
Neuvilly-en-Argonne  
Rarécourt  
Récicourt  
Regnéville-sur-Meuse  
Romagne-sous-Montfaucon  
Septsarges  
Varennes-en-Argonne  
Vauquois  
Véry